

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**DÉNOMINATION: **Cyber Security Coalition VZW**Forme juridique<sup>1</sup>: **Association sans but lucratif**Adresse: **rue des Sols**N°: **8**Code postal: **1000**Commune: **Bruxelles-Ville**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, néerlandophone**Adresse Internet:<sup>2</sup>Adresse e-mail<sup>2</sup>:Numéro d'entreprise **0599.799.597**DATE **27-07-2021** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.COMPTES ANNUELS en **EURO**<sup>3</sup>approuvés par l'assemblée générale<sup>4</sup> du **28-03-2024**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

**01-01-2023**

au

**31-12-2023**

Exercice précédent du

**01-01-2022**

au

**31-12-2022**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas<sup>5</sup> identiques à ceux publiés antérieurementNombre total de pages déposées: **9**  
objet: 6.1.1, 6.1.2, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 7, 8

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature  
(nom et qualité)**Jan De Blauwe****Voorzitter vande Raad van Bestuur**Signature  
(nom et qualité)<sup>1</sup> Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.<sup>2</sup> Mention facultative.<sup>3</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.<sup>4</sup> Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.<sup>5</sup> Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET  
DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

**Ataya Georges**

Avenue Montjoie 2016, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

**RAGHENO Nathalie**

Zwanenlaan 20, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

Mandat: Administrateur

**Steukens Bart**

Hoogstraat 23, 9220 Hamme, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 30/03/2023

**Preneel Bart**

Prinses Lydialaan 54, 3001 Heverlee, Belgique

Mandat: Administrateur

**CLOUNER Phedra**

Kraatveldstraat 45, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

**Clément Fabrice**

Vieux Chemin de Leuze 4, 7600 Péruwelz, Belgique

Mandat: Administrateur

**De Blauwe Jan**

Brusselsesteenweg 100, 3080 Tervuren, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration

**WATERBLEY Séverine**

Chaussée Bara 297, 1410 Waterloo, Belgique

Mandat: Bestuurder - Zaakvoerder

**VAN UFFELEN Saskia**

Brusselsestraat 197, 1840 Londerzeel, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 30/03/2023

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	3.300	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	3.300	
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	929.264	874.070
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	207.225	160.647
Créances commerciales		40	46.041	24.200
Autres créances		41	161.184	136.447
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	702.337	712.768
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	19.702	656
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	932.564	874.070

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>				
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>		10/15	<u>817.018</u>	<u>743.338</u>
<b>Plus-values de réévaluation</b>	6.2	10		
<b>Fonds affectés et autres réserves</b>		12		
	6.2	13	817.018	743.338
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14		
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>	6.2	16	<u>                    </u>	<u>                    </u>
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
		164/5		
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		167		
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>				
<b>Dettes à plus d'un an</b>		17/49	<u>115.546</u>	<u>130.732</u>
Dettes financières	6.3	17		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		170/4		
Autres emprunts		172/3		
Dettes commerciales		174/0		
Acomptes sur commandes		175		
Autres dettes		176		
		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	115.546	104.065
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	115.546	104.065
Fournisseurs		440/4	115.546	104.065
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		48		
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3		26.667
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	932.564	874.070

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute	(+)/(-)	9900	74.281	110.872
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires <sup>6</sup>		70		
Cotisations, dons, legs et subsides <sup>6</sup>		73	694.617	600.783
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers <sup>6</sup>		60/61	697.164	564.679
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<u>74.281</u>	<u>110.872</u>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	602	2.102
Charges financières récurrentes		65	602	2.102
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<u>73.679</u>	<u>108.771</u>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<u>73.679</u>	<u>108.771</u>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<u>73.679</u>	<u>108.771</u>

<sup>6</sup> Mention facultative.

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>	
<b>Affectations aux fonds affectés et autres réserves</b>	
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
9906	73.679	108.771
(9905)	73.679	108.771
14P		
791		
691	73.679	108.771
(14)		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	3.300	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	3.300	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	3.300	

**RÈGLES D'ÉVALUATION****BILAN****IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations dont l'utilisation est limitée dans le temps, acquises dans le courant de l'exercice, sont amorties de manière linéaire et pro rata temporis.

Les immobilisations dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles acquises de tiers ou par apport sont portées à l'actif à concurrence de la valeur d'acquisition (selon le cas, le prix d'acquisition ou la valeur d'apport).

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers (produites par l'entreprise) sont portées à l'actif à concurrence de leur coût de revient (sans tenir compte des frais généraux qui sont pris immédiatement en charge) dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation ou de leur rendement futur pour l'entreprise de ces immobilisations.

Les immobilisations incorporelles ne peuvent être réévaluées.

Les logiciels (software) sont amortis sur 3 ans (33,33 %).

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition qui est selon le cas :

- le prix d'achat;

- le coût de revient pour les immobilisations produites par l'entreprise sans la quote-part imputable des coûts de production indirects, qui sont pris directement en charge de l'exercice;

- la valeur d'apport, qui correspond à la valeur conventionnelle des apports, à l'exclusion des impôts et des frais relatifs aux apports.

Les immobilisations corporelles peuvent être réévaluées.

Les acomptes versés sont amortis comme les immobilisations de destination.

Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation n'est pas limitée (comme les chefs d'oeuvres) ne font pas l'objet d'amortissement. Des réductions de valeur sont actées si leur valeur d'acquisition est supérieure au prix de marché.

Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation est limitée sont amorties de manière linéaire sur base de critères économiques. Les équipements audiovisuels sont amortis sur 3 ans (33,33 %). Les équipements avec une valeur qui est plus petit que 2.500 € sont pris en charge (compte de résultats).

Les encadrements et frais de transport qui ne font pas partie du prix d'achat (facturation séparée) sont pris en charge dans le compte de résultats.

**CRÉANCES A PLUS D'UN AN**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances exprimées en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la facture sortante.

Les créances en devises étrangères ouvert à la fin de l'exercice sont réévaluées en EUR au cours officiel à la date du bilan.

Une réduction de valeur est actée sur la valeur nominale lorsqu'à la date d'échéance, le paiement en est partiellement ou complètement incertain. Les réductions de valeur actées au cours des exercices précédents qui, selon une appréciation actuelle, ne sont plus nécessaires, doivent faire l'objet d'une reprise.

**CRÉANCES A UN AN AU PLUS**

Les créances sont reprises au bilan à leur valeur nominale après incorporation de l'intérêt ou de l'escompte.

Une réduction de valeur sur créances est actée sur la valeur nominale lorsque l'encaissement est incertain. Les réductions de valeur actées au cours des exercices précédents qui, selon une appréciation actuelle, ne sont plus nécessaires, doivent faire l'objet d'une reprise.

Les créances en valeur étrangères sont converties en EUR au cours officiel en vigueur à la date de comptabilisation de la facture sortante.

Les créances en devises étrangères ouvert à la fin de l'exercice sont réévaluées en EUR au cours officiel à la date du bilan.

**VALEURS DISPONIBLES**

Les valeurs disponibles sont enregistrées et évaluées au bilan à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est enregistrée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale. Les valeurs disponibles en devises étrangères sont converties en EUR au cours officiel à la date du bilan.

**COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF**

Lors de l'évaluation de la rubrique "comptes de régularisation de l'actif", il faut tenir compte du prorata des charges enregistrées pendant l'exercice ou un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs, ainsi que du prorata des produits qui ne seront encaissés qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui portent sur l'exercice écoulé.

Les comptes de régularisation sont enregistrés et évalués à leur valeur d'acquisition.

**DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS**

Les dettes sont reprises au bilan pour leur valeur nominale.

Les intérêts qui, sur base de l'accord entre les parties, sont inclus dans la valeur nominale de la dette, sont le cas échéant inscrits aux comptes de régularisation actif et pris prorata temporis au compte de résultats. Cela vaut également pour la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur nominale de la dette et pour l'escompte de dettes qui ne sont pas productives d'intérêt ou qui sont assorties d'un intérêt anormalement faible.

Les dettes commerciales en devises sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la facture d'entrée.

Les dettes commerciales en devises étrangères ouvertes à la fin de l'exercice sont réévaluées en EUR au cours officiel à la date du bilan.

**COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF**

Pour l'évaluation de la rubrique compte de régularisations du passif, il doit être tenu compte des prorata des charges qui portent sur un exercice écoulé ainsi que du prorata des produits encaissés au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain.

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

Les comptes de régularisation sont enregistrés et évalués à leur valeur d'acquisition.

**ECARTS DE CONVERSION**

Uniquement le solde négatif des écarts de conversions par devises étrangères, qui résulte d'une réévaluation est pris en résultat. La différence positive reste dans les comptes de régularisation.

**COMPTE DE RESULTATS**

Les postes du compte de résultats sont évaluées à leur valeur nominale.

